Une image contenant Graphique, graphisme, texte, Police

Description générée automatiquement

# **MODÈLE DE NOTE DE SERVICE APPELANT LES COLLABORATEURS VULNERABLES A UNE VIGILANCE PARTICULIERE EN PERIODE DE FORTES CHALEURS**

**Mars 2024**

AVERTISSEMENT

Ce modèle reste un simple exemple qui doit être complété et adapté en fonction des particularités de l’entreprise ou de l’établissement

|  |
| --- |
| **COLLABORATEURS VULNERABLES – VIGILANCE PARTICULIERE EN PERIODE DE FORTES CHALEURS** |

Fait le <DATE>, à <LIEU>

Affiché le <DATE>

**NOTE DE SERVICE**

Certains salariés, compte tenu de leur état de santé, de leurs conditions de vie ou de leur âge sont davantage exposés aux risques liés aux fortes chaleurs. Ils doivent faire preuve d’une vigilance particulière lors des épisodes de fortes chaleurs. En effet, conformément à l’article L.4122-1 du Code du travail, chaque travailleur doit prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité.

Afin de prévenir au mieux les risques sur leur santé, **les travailleurs vulnérables sont invités à se rapprocher, dès à présent, de leur médecin du travail** afin d’évaluer la compatibilité de leur poste de travail et de leur état de santé lors de périodes de fortes chaleurs et pour prévoir d’éventuels aménagements de poste de travail pendant ces périodes spécifiques.

Pour rappel, voici les coordonnées de notre service de prévention et de santé au travail :

< Ajouter les coordonnées de votre SPST ou SPSTI >

Pour information, le [Guide ORSEC de 2021 relatif à la Gestion sanitaire des vagues de chaleur](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_orsec_vagues_de_chaleur_2021_05_18.pdf)  indique que **les personnes vulnérables à la chaleur sont :**

* **Les personnes âgées,**
* **Les femmes enceintes,**
* **Les personnes souffrant de maladies chroniques,**
* **Les personnes en situation de handicap,**
* **Les personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l’adaptation de l’organisme.**

**La DIRECTION**

<Signature>